

pour obtenir son Election, en employant *Edme Henry*, Ecuyer, de la Paroisse de *Laprairie*, dans le Comté susdit, Agent ou Collecteur du Revenu de la Seigneurie de *Laprairie de la Magdelaine* (appartenant ci-devant aux Jésuites, mais qui depuis a échu à la Couronne) lequel dit *Edme Henry*, Ecuyer, Agent et Collecteur susdit, en opposition et contravention directe aux usages et coutumes relatives à cela en force chez la Mère Patrie, a ouvertement, par lui-même, et par ses commis, et par le moyen d'autres agens, engagé et persuadé à un grand nombre des Electeurs du dit Comté de voter et donner leurs suffrages en faveur seulement du dit *Stephen Sewell*, Ecuyer, Solliciteur Général, en opposition à l'injonction imposée par les Statuts Britanniques à telles personnes remplissant un tel Office. Que l'Exposant ayant été très matériellement injurié par la conduite illégale et impropre du dit *Edme Henry*, Ecuyer, il supplie très humblement qu'il plaise à la Chambre d'ordonner que le dit *Edme Henry*, Ecuyer, soit arrêté sous la garde du Sergent d'Armes, et soit contraint de comparoître à la Barre d'icelle, pour recevoir tel jugement qu'elle prononcera dans sa sagesse.—L'Exposant, pour convaincre la Chambre des divers moyens illégaux et impropres employés pour influencer les Electeurs du dit Comté de *Huntingdon* supplie très-humblement qu'il lui soit permis de soumettre à sa sage considération, une lettre écrite par *Benjamin Beaubien*, Ecuyer, Avocat, datée du premier jour de Novembre dernier, dans laquelle il est dit, " Je vous réitère de ne point donner vos votes à Mr. *Cuvillier*, ni à aucun autre excepté à Mr. *Sewell*," aussi une copie certifiée d'une lettre adressée à Mr. *De Lorimier*, résidant dans le dit Village du *Sault St. Louis*, écrite par le Lieutenant Colonel *F. Deschambault*, dans laquelle l'auteur, tant en son nom qu'au nom du Chevalier *John Johnston*, ordonne aux Sauvages du *Sault St. Louis*, de ne voter que pour le dit *Stephen Sewell*, Ecuyer, parce qu'en agissant autrement, le dit *Stephen Sewell*, Ecuyer, perdrait son Election.—L'Exposant est bien convaincu de l'indignation avec laquelle la Chambre considérera ces tentatives pour pervertir le droit des Electeurs dans le choix libre de leurs Représentans, qu'ils ont droit de choisir par notre heureuse Constitution. C'est pourquoi l'Exposant supplie humblement qu'il soit ordonné que le dit *Benjamin Beaubien*, Ecuyer, et le dit Lieutenant Colonel *Deschambault* soient arrêtés sous la garde du dit Sergent d'Armes, et amenés

N

à la